

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT

REVISION du PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2018/79 en date du 14 juin 2018, Monsieur le Maire de SAINT PHILIBERT a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, arrêté par délibération du conseil municipal n°2018.15 en date du 19 février 2018, ceci afin d'assurer l'information et la participation du public et pour recueillir ses observations relatives au projet.

L'enquête publique se déroulera à partir **du Mercredi 4 juillet 2018 à 09h00 au lundi 3 septembre 2018 à 17h00**, soit une durée de 62 jours consécutifs.

Par décision n°E18000087/3 en date du 17 avril 2018, le Président du Tribunal Administratif de Rennes a constitué une commission d'enquête constituée de : Mme Michelle TANGUY, chargée d'études urbanisme et environnement, Présidente, et de M. Jean-Marie ZELLER, Géomètre-Expert honoraire et Mme Annick BAUDIC-TONNERRE, directrice administratif et financier, membres.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. François LE COTILLEC, Maire de Saint-Philibert

Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la Présidente de la Commission d'enquête, seront déposés à la mairie de Saint-Philibert – Place des 3 otages – pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, exceptés les dimanches et jours fériés, à savoir :

- le **lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.**
- le **mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h.**

Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant la période de l'enquête publique sur le site internet de la commune www.saintphilibert.fr.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant la période de l'enquête publique, depuis un poste informatique en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, rappelées ci-dessus. Les observations pourront être, pendant la durée de l'enquête :

- Consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie,
- Adressées par voie postale à l'attention de « **Madame la Présidente de la Commission d'enquête - Mairie de Saint-Philibert – Place des Trois Otages – 56 470 SAINT-PHILIBERT** »,
- Adressées par courrier électronique à l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'enquête à l'adresse courriel dédiée suivante : enquetepublique.stphilibert@orange.fr.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête seront présents à la mairie de Saint-Philibert, pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations ou propositions écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

Mercredi 04 juillet 2018 de 09h00 à 12h00,
Jeudi 12 juillet 2018 de 09h00 à 12h00,
Vendredi 20 juillet 2018 de 14h00 à 17h00,
Mardi 24 juillet 2018 de 09h00 à 12h00,
Samedi 04 août 2018 de 09h00 à 12h00,
Lundi 06 août 2018 de 14h à 17h00,
Jeudi 16 août 2018 de 09h00 à 12h00,
Mercredi 22 août 2018 de 14h00 à 17h00,
Lundi 27 août 2018 de 14h00 à 17 00,
Lundi 03 septembre 2018 de 09h00 à 12h00,
Lundi 03 septembre 2018 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de SAINT PHILIBERT. Il est en outre consultable sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : www.saintphilibert.fr.

Le dossier d'enquête publique, les pièces qui y seraient rajoutées, ainsi que les observations et propositions du public transmises, par voie électronique seront consultables sur le site Internet de la commune, www.saintphilibert.fr, sous l'onglet PLU/ECOLOGIE dans un onglet spécifique dénommé « **révision du PLU** ».

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par la Présidente de la Commission d'enquête, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire l'exemplaire du dossier d'enquête accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et dans un document séparés, ses conclusions motivées. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'enquête à Monsieur le Président du tribunal Administratif de Rennes.

Une copie du rapport sera adressée par Monsieur le Maire au Préfet du Morbihan.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'enquête sera déposée en Mairie de Saint-Philibert et sur le site Internet de la commune (www.saintphilibert.fr) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Le Maire,
François LE COTILLEC